

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 15

Procuration 1

Votants 16

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 03/01/2023

Date d'affichage de la convocation : 03/01/2023

Date d'affichage de la délibération :

Étaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, ARRUÉ, CAMUS, FAURÉ, CORTES, JORDAN, MIERE, MOËNNARD, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Isabelle DICIANNI donné procuration à Madame Mélissa MIERE.

Monsieur Robert JORDAN est excusé.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2022

Exposé

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce dernier.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

La délibération est adoptée à :

16

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 13/01/2023

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

